



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ

Pouvoirs : Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAF à Mme CUIILLIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - - Mme LEHNERT à Mme MORBELLI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

Absents : Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. SAURA

MODIFICATION DES MEMBRES ELUS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° Acte : 5.3

Délibération n°22-183

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu la délibération N°21-64 du conseil municipal du 3 Juin 2021.

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire, qu'il comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Considérant que le nombre de membres issu de l'organe délibérant a été fixé à 8 par l'assemblée délibérante.

Considérant qu'un des membres élus, Mme Irène Jonniaux a annoncé sa démission du conseil municipal par courrier du 5 Octobre 2022.

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à son remplacement en respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la modification des membres élus siégeant au Conseil d'Administration du CCAS

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

DIT que la liste des membres élus est la suivante :

Président : Le Maire

Membres : Mme CZURKA – Mme HAMOU-THERREY - M. PORTE – Mme DESCLOUX – M. OULIE- Mme RAFIA
– Mme SAHUN- M. SANCHEZ

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

